



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers

COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le 1^{er} juillet à 18H30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 13

Membres absents : 6

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, LEVENT Marie-Claude, CORBEL Stéphane, THEBAULT Pierre, GIRAUDET Claudine, SERVAIS Françoise, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, AUZANNEAU Chantal.

Membres absents excusés :

M. PHELIPPON Jean-Luc donne pouvoir à M. SEINE Louis-André
M. METIVIER Didier
Mme NEVEU Isabelle donne pouvoir à Mme MOREAU Geneviève
M. LEROY Mickaël
M. PEYRELADE Jean-Claude donne pouvoir à Mme BERNARD Michèle
M. LE GRASSE Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : M. THEBAULT Pierre.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

PROJET DE SAGE CLAIN – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Elaboré de manière collective par les acteurs de l'eau réunis au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le SAGE Clain (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin du Clain), document de planification à portée réglementaire, fixe des objectifs et des règles pour une gestion équilibrée et durable de l'eau sur un territoire cohérent, le bassin versant.

Ses objectifs s'articulent autour des thèmes suivants :

- La gestion qualitative et quantitative de la ressource et des milieux
- La préservation et la restauration des milieux aquatiques
- La prévention et la gestion des inondations.

Sa rédaction étant achevée et son projet ayant fait l'objet d'une validation par la CLE du 19 décembre 2018, il est soumis à consultation des assemblées puis à enquête publique.

A ce titre et conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Mme Levent), émet un avis favorable à l'égard du projet Sage Clain.

RAPPORT D'ACTIVITES DES QUATRE STRUCTURES DU SYNDICAT ENERGIES VIENNE - ANNEE 2018 - PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire présente les rapports d'activités des structures composant le Groupe Energies Vienne pour l'année 2018 (Syndicat Energies Vienne – Sorégies – SRD - Sergies) et invite les élus à consulter ces documents. Ces rapports retracent l'ensemble des réalisations 2018 et comportent un bilan financier afférent à cette année

CONVENTION D'ADHESION AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE AVEC GRAND POITIERS

Grand Poitiers met à disposition des communes du territoire communautaire intéressées, un Conseiller en Energie Partagé (CEP) afin de les faire bénéficier d'un accompagnement technique dans leurs projets, de réaliser des économies, de mutualiser certains projets (groupements de commande, revente des Certificats d'Economie d'Energie, rédaction de cahiers des charges...) et de lutter contre le changement climatique.

Au titre de la politique de protection de l'environnement et pour mieux maîtriser ses dépenses énergétiques dans un contexte d'augmentation constant des coûts énergétiques, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve l'adhésion de la commune à la mission de Conseil en Energie Partagé de Grand Poitiers.

DENOMINATION DE RUE

Par délibération du conseil municipal du 7 novembre 2005, il a été dénommé rue « Annet SEGERON », la portion de voie desservant l'aérogare à partir du rond-point de la rocade.

Avec le développement de la zone commerciale de l'aéroport, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de conserver cette dénomination pour les portions de voie assurant sa desserte à partir du nouveau rond-point interne à ce secteur.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de fixer les tarifs de restauration scolaire, en fonction du quotient familial, pour l'année scolaire 2019-2020, comme suit :

→ TARIF ENFANT- COMMUNE (application du quotient familial)

N° TRANCHE	TRANCHE DE QUOTIENT	TARIF (€)
00	Inférieur à 350 €	1.00
01	De 350.01 à 550 €	1.15
02	De 550.01 à 700 €	2.22
03	De 700.01 à 850 €	2.53
04	De 850.01 à 950 €	2.85
05	De 950.01 à 1 050 €	3.02
06	De 1 050.01 à 1 250 €	3.17
07	Supérieur à 1 250 €	3.71

→ TARIF ENFANT- HORS COMMUNE

3.71 € par repas pour un élève.

→ TARIF ADULTE – AGENTS DE LA COLLECTIVITE (y compris le personnel mis à disposition) – STAGIAIRES – AGENTS EN SERVICE CIVIQUE

3.71 € par repas

→ TARIF ADULTE – HORS AGENTS DE LA COLLECTIVITE

5.81 € par repas.

TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de fixer le tarif de la prestation « accueil périscolaire » pour l'année scolaire 2019-2020, en fonction d'une facturation à la ½ heure, étant entendu que toute demi-heure commencée sera due :

→ TARIF ENFANT- COMMUNE (application du quotient familial)

N° TRANCHE	TRANCHES DE QUOTIENT	TARIFS HORAIRE (€)
00	Inférieur à 700 €	1.20
01	De 700.01 à 1 050 €	1.23
02	De 1 050.01 à 1 250 €	1.26
03	De 1 250.01 à 1 700 €	1.29
04	Supérieur à 1 700 €	1.31

→ AUTRES TARIFS

TARIF ENFANT HORS COMMUNE

1.49 € par enfant et par heure

TARIF GOUTER

0.50 € par enfant.

➔ MAJORATION EN CAS DE DEPASSEMENT DES HORAIRES DEFINIS PAR LA COLLECTIVITE POUR LA RECUPERATION DES ENFANTS

Application d'un montant forfaitaire de 5 € quel que soit le quotient familial.

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, fixe la participation financière aux charges de fonctionnement des écoles, pour les communes de résidence n'ayant pas conclu de convention de gratuité en matière d'inscription scolaire avec la commune de Biard, au titre de l'année scolaire 2019/2020, comme suit :

- ➔ Ecole maternelle 1 201.00 € par enfant
- ➔ Ecole élémentaire 350.00 € par enfant.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION SYMPHONIE

Pour permettre à l'association Symphonie, école de musique à rayonnement intercommunal, d'acquérir des instruments de percussion en vue de promouvoir l'expression musicale et considérant que cette association concourt à des activités d'intérêt général au plan local, le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 600.00 €.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°9/2019 du 17/06/2019

Adoption d'un marché de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du projet « extension et restructuration/rénovation énergétique du foyer Guillaume d'Aquitaine », avec l'équipe dont le mandataire est l'agence Sarl Corset Roche et Associés, sise à Poitiers, pour un montant total de 75 132.00 € HT comprenant les missions ESQ, BASE, EXE et OPC et les options extension de l'office et vérification des plans existants établis par Grand Poitiers.

QUESTIONS DIVERSES

- Expérimentation d'un service de covoiturage domicile-travail sur le territoire de Grand Poitiers
- Marque de territoire Grand Poitiers « jouons le futur »
- Service civique – animateur médiateur qualité environnement
- Fonctionnement du restaurant scolaire et nouvel équipement
- Calendrier des manifestations
- Canicule
- Opération « bouchons jaunes » - Pièges à frelons asiatiques.